Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 23 Moharem 1443
1 septembre 2021

N° 75

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1996**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2000**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2002**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2003**
Avis aux créanciers..... **2007**
Convocations
Sociétés anonymes **2007**
Divers
Avis au public..... **2009**
Rectificatifs **2010**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Additif

Annonce n° 2021T00704SANB2 publiée au journal officiel n° 56 du 16 juillet 2021 page n° 1714.

Les données suivantes y sont attachées:

- Nature de l'apport: en numéraire

- Banque: UIB centre des affaires Tunis, avenue Habib Bourguiba RIB: 12026000010800869 4/83

- Délai de souscription: 15 jours à compter de la publication au JORT le 16 juillet 2021.

2021T00830SANB2

Notice d'information au public

Augmentation du capital CDCGESTION

SA au capital de 416 250 DT

Siège social : Résidence Lakéo rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

I.U : 1313439A

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 30 janvier 2020, enregistré à la recette des finances de Tunis, le 20/11/2020 sous le n° 2070671, quittance n° 8361 les actionnaires de la Société CDC GESTION ont décidé d'augmenter le capital social d'un montant de 83 750 DT en numéraire par l'émission de 8375 actions nouvelles de 10 DT chacune.

En vertu de l'article 302 du code des sociétés commerciales, il est publié la présente notice avec les indications suivantes concernant la société émettrice et les conditions de l'émission des nouvelles actions :

Dénomination : CDC GESTION

Siège : Résidence Lakéo rue du Lac Michigan Les Berges du Lac 1053 Tunis

Forme : Société anonyme.

Objet : Gestion de Fonds Commun de Placement à Risque

Durée : 99 années.

Montant du capital à souscrire : 83 750 DT par apports en numéraires à libérer en totalité à la souscription, soit 83 750 DT.

- Nombre des actions à souscrire : 8375 actions.

Valeur nominale : 10 DT.

Délai de souscription : 15 jours (avec possibilité de clôture anticipée).

- Avantage particulier : aucun.

Conditions d'admission aux Assemblées et droit de vote : Tout actionnaire, inscrit aux registres de la société huit jours avant la date de la réunion, peut y assister. Chaque action donne droit à une voix.

- Affectation des résultats : 5 % réserves légales, le reste est réparti sur décision de l'assemblée générale ordinaire prise à la majorité simple.

- Dépôt des fonds : ATTIJARI BANK Compte indisponible n°04135217006515711727

Dépôt du PV de l'assemblée générale extraordinaire relative à l'augmentation du capital : Dépôt au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis, le 25/8/2021, sous le numéro AC011042021.

2021R02187SANB2

Augmentation du capital

QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA

“ QNB ”

Société Anonyme au capital de 154.000.000,000 DT

Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord B.P 320 – 1080Tunis

IU : 0014247 W

R.C. : B122251996

M.F : 014247 W/P/M/000

Par ses délibérations en date du 4 mai 2021, enregistrées le 27 mai 2021 sous le 21503199 Quittance n° 4403, l’assemblée générale extraordinaire de la banque a décidé d’augmenter en numéraire le capital d’un montant de cent trente millions de dinars (130.000.000,000 DT) afin de le porter de vingt-quatre millions de dinars (24.000.000,000 DT) à cent cinquante-quatre millions de dinars (154.000.000,000 DT) et ce par l’émission au pair de treize millions (13.000.000) d’actions ordinaires nominatives de dix (10) dinars chacune à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription.

Cette même assemblée a décidé de modifié ainsi qu’il suit l’article six (06) des statuts

Article 6 (nouveau)

Le capital social est fixé à la somme de Cent cinquante-quatre millions de dinars (154.000.000,000 DT) divisé en quinze millions quatre cent milles (15.400.000) actions nominatives de dix (10) dinars chacune ainsi détaillées :

Actions ordinaires au nombre de 15.372.308 actions

Actions à dividende prioritaire sans droit de vote au nombre de 27.692 actions.

L’augmentation du capital a été réalisée ainsi qu’il appert :

1- De la déclaration de souscription et de versement reçue par M. le Receveur de l’enregistrement des actes de sociétés de Tunis – (premier bureau) en date du 24 Août 2021, enregistrée le 24 Août 2021 sous le N° 21805165 Quittance N° 6793

2- De la liste des souscripteurs et de l’état des versements enregistrés le 24 Août 2021, sous le N°21805163 Quittance N°6792

Dépôt : Une copie du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire délibérant sur l'augmentation, de la déclaration de souscription et de versement ainsi que la liste des souscripteurs et de l'état des versements ont été déposées au Centre National du Registre des Entreprises - guichet central- le 24 Août 2021 sous le N° 202177703 et publié au Bulletin Officiel du registre national des Entreprises n°171 le 26 août 2021.

2021R02198SANB2

La Société de gestion de la TechnoPole Sidi Thabet-BiotechPole Sidi Thabet, société anonyme au Capital de 5.014.900 dinars siège social : Sidi Thabet 2020 - Ariana,

MF : 1 062122J/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29 juillet 2021 enregistré à la recette des finances de Kalaat el Andalous le 17 août 2021 sous le n° 21701198, et enregistré au Registre National des Entreprises sous le numéro AC031052021 le 26 août 2021, il a été décidé; après avoir entendu la proposition du Conseil d'Administration du 29 juillet 2021 sur le projet d'augmentation du capital,

D'augmenter le capital de la société de 1500000 DT pour le porter de 5.014.900 dinars à 6 514900 DT, et ce, par l'émission 15 000 actions nouvelles aux conditions suivantes :

- Mode d'augmentation: augmentation en numéraire par création de 15 000 nouvelles actions de 100 dinars chacune à souscrire par les actionnaires de la Société au prorata de leur participation.

- Prix d'émission: le prix d'émission est égal à 100 dinars soit l'équivalent de la valeur nominale de l'action.

- Délai de souscription: quarante cinq jours (45 jours) à partir de la date de l'annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

- Libération du capital: libération totale du capital à libérer dans un délai maximal de soixante jours (60 jours) à partir de la date d'ouverture de la souscription.

Si les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social :

1) le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant des souscriptions sous condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'augmentation décidée;

2) les actions non souscrites peuvent être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires.

- L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration la modification de l'article 6 des statuts de la société, les pouvoirs nécessaires pour la réalisation de l'augmentation du capital et l'approbation de la suppression du droit préférentiel de souscription.

- Le versement du capital libéré se fait dans le compte n° 14016016300700201516 ouvert à la BH Bank.

2021R02199SANB2

Extrait du P.V de l'Assemblée Générale extraordinaire du 19-01-2021

SOCIETE «DELTA CUISINE »

SA au capital de 2.442.390 Dinars

Boulevard Maghreb Arabe-BP426-Charguia 1-Tunise

M.F 0601525VAM000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19-1-2021 enregistré à la recette des enregistrements des actes de société le 5-2-2021 sous le n° 21500987 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 26/5/2021 sous le n° 202138081.

L'assemblée générale extraordinaire du 19-1-2021 a décidé :

1. Approbation de l'augmentation de capital.

2. Modification corrélative des statuts et adoption de nouveaux statuts.

3. Pouvoirs.

2021R02201SANB2

Extrait du P.V du Conseil d'Administration du 14-06-2021

Société «DELTA CUISINE»

SA au capital de 3.500.000 dinars

Boulevard du Maghreb Arabe-BP426-Charguia 1- Tunisie

M.F 0601525VAM000

En vertu du procès verbal du Conseil d'Administration du 14-6-2021 enregistré à la recette des finances de Charguia le 16-6-2021 sous le n° 21804984 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 18/6/2021 sous le n° 202147360.

Le Conseil d'Administration du 14-6-2021 a décidé :

Donner pouvoir au Président Directeur Général pour contracter des emprunts et donner les garanties.

2021R02202SANB2

Extrait du P.V du Conseil d'Administration du 22-12-2020

Société «DELTA CUISINE »

SA au capital de 2.442.390 Dinars

Boulevard de Maghreb Arabe-BP426-Charguia 1-Tunisie

M.F 0601525VAM000

En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration du 22-12-2020 enregistré à la recette des finances de Charguia le 28-1-2021 sous le n° 21800767 dont un exemplaire a été

déposé au registre national des entreprises de Tunis le 25/5/2021 sous le n° 202137916.

Le Conseil d'Administration du 22-12-2020 a décidé :

1. Ratification des modes et délais de convocation,

2. Renouvellement du mandat du Président Directeur Général et fixation de ses pouvoirs,

3. Renouvellement du mandat du Directeur Général Adjoint et fixation de ses pouvoirs,

4. Fixation des rémunérations des dirigeants,

5. Soumission du projet d'augmentation de capital au Commissaires aux Comptes,

6. Proposition d'adoption de projet des statuts mis à jour,

7. Convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires et fixation de son ordre du jour.

2021R02203SANB2

Extrait du P.V de l'Assemblée Générale ordinaire du 22-12-2020

Société «DELTA CUISINE»

SA au capital de 2.442.390 dinars

Boulevard de Maghreb Arabe-Bp426-Charguia 1-Tunisie

M.F 0601525VAM000

En vertu du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 22-12-2020 enregistré à la recette des finances de Charguia le 28-1-2021 sous le n° 21700766 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 17-6-2021 sous le n°202146659 l'assemblée générale ordinaire du 22-12-2020 a décidé :

1. Approbation des conditions de convocation et entérinement du retard de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'approbation des comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019.

2. Lecture et approbation des rapports de gestion sur l'activité de la société Delta cuisine et celui du Groupe Delta cuisine relatifs à l'exercice 2019.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019.

4. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019.

5. Renouvellement et approbation des conventions réglementées.

6. Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.

7. Affectation des résultats de l'exercice 2019.

8. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2019.

9. Renouvellement du mandat des membres du Conseil d'Administration.

10. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

11. Pouvoir pour formalité.

2021R02204SANB2

SOCIETE DE PROMOTION IMMOBILIERE EL IKAMA

Société anonyme au capital de 4.550.000 DT

Route de Gabès km 1 SFAX

R.C : B130991997

Identifiant Unique : 0036514Q

N° CNSS : 11 0.879 - 08

1- Suivant un premier acte sous seing privé en date du 19 juin 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 16 août 2021, enregistrement n° 21804201, quittance n° M004509, le conseil d'administration de la société de promotion immobilière El Ikama a décidé de renouveler le mandat du Président du Conseil d'administration Monsieur Abdelaziz Bouzguenda pour les exercices 2021, 2022 et 2023 et le mandat du directeur général Monsieur Walid Mtibaa pour une durée de trois ans (exercices 2021,2022 et 2023) avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés lors de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2015.

2- Suivant un deuxième acte sous seing privé en date du 19 juin 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 16 Août 2021, enregistrement n° 21804204, quittance n° M004508, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer Monsieur Zouhaier Ben Jemaa commissaire aux comptes pour une durée de trois ans (exercices 2021, 2022 et 2023) et de nommer Messieurs Abdelaziz Bouzguenda, Walid Mtibaa et la société SOPRIN SA représentée par Monsieur Ahmed Bouzguenda administrateurs pour une durée de trois ans (exercices 2021, 2022 et 2023).

Un exemplaire de chacun de ces actes ainsi qu'un original des états financiers et du rapport des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020 ont été déposés au centre national du registre des entreprises de Sfax en date du 25 août 2021 sous le numéro 202178414.

2021X00955SANB2

"SAFAS TUNIS SA"

Société anonyme Non résidente

Capital social : 9.400.000 Dinars

Siège social : Route de Sousse Km 5 - 2014 Mégrine

Identifiant unique : 0841199L

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 12/7/2021 enregistré à la recette des finances de Mégrine le 02/8/2021 sous le Qn°M246003, En°1703312.

- Les membres du Conseil d'administration ont autorisé la signature d'un contrat de crédit avec la BIAT et ont donné tous pouvoirs au Directeur Général Adjoint M. Moez Jemai pour le signer.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 3/8/2021.

2021402163SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société GRUNER- TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 0005149 T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 octobre 2020 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 15 décembre 2020 sous le n°20701980 quittance n°M049336.

Il a été décidé ce qui suit :

- L'acquisition du lot de terrain n°25 au pôle industriel El Fejja Mannouba d'une surface de 5224 m².

- Accorder à Monsieur Abdessalem Mouria pleins pouvoirs en vue de signer et légaliser le contrat de vente immobilière ainsi tout acte permettant d'acquérir le lot de terrain n°25 par la société.

- Représenter la société auprès de toutes administrations publiques pour l'acquisition du lot de terrain n°25.

- Déposer et signer toutes pièces, engagement, auprès des services compétents permettant le transfert de la propriété du lot de terrain n°25 à la société.

Déposer dans le Registre National des Entreprises le 20 août 2021.

2021R02192SRLB2

Société GRUNER - TUNISIE S.A.R.L

Capital social : 3.000.000 DT

Siège social : Lot n°26, Pole Industriel Neopark El-Fejja C.P.1153 - Mornaguia

M.F : 0005149 T

C.N.S.S : 54520-06

En vertu d'un procès-verbal du 28 août 2020 enregistré à la recette des finances de Mornaguia le 1 octobre 2020 sous le n°20701399 quittance n°M039973.

Il a été décidé ce qui suit :

Mettre à jour des statuts de la société.

Déposé dans le Registre National des Entreprises le 21 octobre 2020.

2021R02193SRLB2

Société Générale des Boissons

Société à responsabilité limitée

Capital 500 mille DT

Siège social : Zone industrielle Sidi Bouzid 9100

Identifiant unique : 1386247/V

Registre de commerce : B1825652015

Suivant procès-verbal de réunion générale ordinaire en date du 23 août 2021 enregistré à la recette des finances avenue de la République à Sidi Bouzid le 24 août 2021 sous le numéro M062580, quittance numéro 21705978 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises à Sidi Bouzid le 25 août 2021, sous le numéro 202178228.

Il a été décidé ce qui suit :

- Nomination de Mr Gammoudi Faouzi, troisième nouveau gérant de la société Générale des boissons avec les pouvoirs les plus étendus et ce à partir du 23 août 2021.

2021X00958SRLB2

Dénomination : GENERALE D'EXPERTISE COMPTABLE

Capital social : 105 000 dinars

Siège social : 6, rue Mikhail Nouaima El Omrane

Registre national des entreprises sous le n°B1320502009

MF : 1090339H

Suivant le procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire de la société Générale d'Expertise Comptable en date du 29/6/2021 enregistré à la recette des finances de la rue d'Autriche à Tunis sous le n°21702742 en date du 02/7/2021 quittance n°M043072, dont un exemplaire accompagné des états financiers de l'exercice 2020 ont été déposés au guichet central du RNE en date du 11/8/2021 (dossier n°202171251 quittance n°2021F19255590).

Les décisions suivantes ont été approuvées à l'unanimité :

Résolution 1 : Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

Résolution 2 : Quitus au gérant Gharsalli Mohamed Naceur,

Résolution 3 : Affectation des résultats en résultats reportés,

Résolution 4 : Autoriser l'associée Ben Khedher Fattouma de signer les rapports et gérer les comptes bancaires de la société.

2021402160SRLB2

Cession de parts et démission du cogérant

Société EURO TOP CARS

Rue Beyrouth 3ème étage Lafayette 1002 Bab Bhar - Tunis

Capital : 20.000DT

M.F: 1451250H

CNSS : 539042-13

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 28-12-2020 enregistré à la recette des

finances rue de l'Autriche Tunis le 18-02-2021, quittance n°M011740, enregistrement n°21500703 et suivant un contrat de cession des parts du 28-12-2020 enregistré à la recette des finances rue de l'Autriche Tunis le 6-3-2021, quittance n°M022081, enregistrement n°21101314, Mr Hédi Landoulsi cède toutes ses parts qu'il détient au capital de la société, au nombre de quarante parts (40) à Mr Lazhar Mendil et démissionne du poste de cogérant.

Il a été déposé une copie du procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire et du contrat de cession des parts, chez le guichet central du centre national des établissements, registre national des établissements sous le n°20156948 le 9-7-2021, il en découle que Mr Hédi Landoulsi n'est plus le cogérant de la société EURO TOP CARS et qu'il n'a aucune relation d'affaire ni avec la dite société ni avec son gérant Mr LAZHAR MENDIL chacun subit sa responsabilité.

2021402164SRLB2

AUTRES SOCIETES

Avis

Suivant procès- verbal du 13 juillet 2021, sous le n° 699 de la délégation de Jbal Jloud. Enregistré à la recette des finances de la rue de la Gare Tunis le 25 août 2021.

Quittance N° : M032476

Enregistrement N° : 217014.

Et de la correspondance de Monsieur le Gouverneur de Tunis n° 009797 du 9 août 2021 concernant la GMG .

Suite au vacant poste de président.

Il a été nommé Monsieur Neffati Samir Président du groupement de maintenance et de gestion de la zone industrielle de Jbal Jloud au lieu de Monsieur Najib Derouiche.

2021R02197SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 17/8/2021 enregistré à la recette des finances de Bouargoub le 19/8/2021 Quit M017066 Enreg 21200510 Mr Abdelawi Mohamed résident à Takssim Barouni Morneg Ben Arous a vendu à Mr Tijmi Hssan résident à Tijma Matmata Jadida Gabés la totalité du fonds de commerce sis à Rue 14 Janvier Bouargoub exploité comme boulangerie.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'acheteur dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel.

Cette publication a été aussi faite au journal «La Presse» et au journal «Assahafa» en date de 21/8/2021 sous le n°2100244.

2021R02191FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date de 12/7/2021 enregistré à la recette des finances avenue Taieb M'hiri Nabeul le 13/7/2021 sous le n°21202825 quittance n°M046447, rédigé par maître Cyrine Mejri, Mr Laaroussi Saidi a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité en tant que "Café 1ère Catégorie" sise à la rue des Oranges 8000 Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels à Madame Dhekrayet Jridi. Toute opposition doit être adressée au local de fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition au JORT.

La présente annonce a été publiée aux journaux "El Chourouk" et "Le Quotidien" parus le 17/8/2021.

2021R02194FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

M.F.: 1566445 B

Suivant acte sous-seing privé en date du 2 août 2021, enregistré à la recette des finances de Hammamet le 16 août 2021 sous le n° 21203422 (quittance n° M076175), Monsieur Sami Briki (Identifiant Fiscal: 1566445 B) a vendu tout en s'obligeant à toutes les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Amine Maizi, qui a accepté, le fonds de commerce d'un fast-food et pizzeria, sis à EL M'razka - Hammamet.

Toute opposition doit être signifiée à l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce objet de la vente et ce dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la date de parution de présent avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 25 août 2021 aux journaux quotidiens " Echourouk " (الشروق) et "Le Quotidien".

2021R02205FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 24/8/2021, enregistré à la recette des finances Khawarzmi Kairouan le 25/8/2021 sous le n°21202959, Quittance n°M051899, Monsieur Ibrahim Ben Sghaier Jraiou titulaire de la CIN n°01856117 délivrée le 9/7/2011 vend à Monsieur Taher Tibi, titulaire de la CIN n°07714185 délivrée le 14/6/2006. La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité aux services collectifs, vendre Al Raklam.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce.

2021S00925FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 12-8-2021 enregistré à la commune de Kasserine le 14/8/2021 n° M057060, il a été procédè à la vente de la part de Monsieur Amine ben Ibrahim ben Ammar Massoudi domicilié à Kasserine, au profit de Oussama Ben Fraj Ben Fitouri Ben Ltaif domicilié à Kasserine de la totalité du fonds de commerce existant à l'avenue Essaloum cité Ezzouhour Kasserine destiné à la vente fast food pour les commerces au détail avec tous ses facteurs physiques et morals. Les oppositions sont reçues au cabinet de Med Neji Gharsalli sis à Kasserine C.I.N 02650789 et le matricule fiscal numéro 405890T/A/T/000 dans un délai ne dépassant pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication au Journal officiel la République Tunisienne.

2021S00928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sousse le 19/8/2021 sous n° 21201554 quittance n° M041117 Mr Marwen Essid titulaire de l'identifiant unique 1182168 R a vendu à la société E A M représentée par son gérant titulaire de l'identifiant unique1654947 M le fonds de commerce exploité dans le commerce sis à route de Moureddine Boukhzar Sousse.

Les oppositions s'exercent dans les délais légaux chez Maitre Azzouz Ben Romdhane à son étude sis Avenue Taher Sfar Imm ben Dhiab Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux la presse et « essahafa » du 24/8/2021.

2021S00930FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un CSSP enregistré à la recette des finances Diar el wafa Sfax en date de 17/8/2021 quittance n° M60138 enregistrement n° 21203935 Mr Iskander Karoui titulaire de la CIN n°11117113 datée du 24/10/2016 a vendu à Mr Melek Amara titulaire de la CIN n°11123997 datée du 3/9/2019, la totalité d'un fonds de commerce à usage «vente des fruits secs» nommé «SK SHOP» avec tous ses éléments corporels et incorporels ainsi que le droit au bail revenant de la location du lieu sis à l'avenue de Ahmed Skalli immeuble «Dorra» Sfax.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur du fonds de commerce Mr Melek Amara à l'adresse du fonds de commerce sis à l'avenue de Ahmed Skalli immeuble «Dorra» Sfax dans un délai de 20 jours au maximum à partir de la date de publication de cette annonce au j.o.r.t.

Cette annonce a été publiée au EChourouk le 26/8/2021.

2021X00954FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte écrit et daté du 2/8/2021 et 16/8/2021 et enregistré auprés de la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 16/8/2021 reçu n° M051400 immatriculation n° 21203119 Madame Lobna Bou Jelbene a vendu à Madame Latifa Sessi les éléments matériels et morals de l'épicerie située à Route el Matar Km 2 Sfax. Toutes les objections se trouvent entre les mains de l'avocate Somaya Dammak épouse Karoui dans son bureau situé à l'immeuble intilaka 1 2ème étage n° 2 Sfax pendant 20 jours à compter de la date de la publication au Journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 26/8/2021.

2021X00960FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 6/8/2021 enregistré à la recette des finances de bir el kassaa, le 6/8/2021 sous le n°M025188 de quittance et enregistrement 21210964, Mr Farouk Sgiri a vendu tous les éléments corporels et incorporels du fonds de commerce qui a pour objet une station lavage des voitures et changement d'huiles et service rapide à Mr Majdi Fdaoui dont le local est sis au 48 avenue Barcelone Mourouj 4.

Les oppositions seront acceptées à l'adresse du bureau de l'avocate Hanen Ben Zakour sis à bloc "f" 2ème étage bureau 2 Montplaisir Tunis dans un délai de vingt jours à partir de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 26/8/2021 au journal "Sabeh".

2021402162FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date de 12/8/2021 enregistré à la recette des finances avenue de France Nabeul le 12/8/2021 sous le n°21302489 quittance n°M046877, rédigé par maître Hanen Mrabet, Madame Sofia, Bouderbala a loué la totalité de son fonds de commerce d'une "Buvette" sise à 138 de l'avenue Habib Bourguiba 8000 Nabeul, avec ses éléments corporels et incorporels à Madame Dhekrayet Jridi pour une année renouvelable commençant le 15/8/2021 finissant le 14/8/2022.

La présente annonce a été publiée aux journaux "El Chourouk" et "Le Quotidien" parus le 24/8/2021.

2021R02195FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette EL Yasminette en date le 9/8/2021 sous le n° 21301776 quittance n° M033320 Mr Riadh Ben Ahmed Chebbi n° de CIN 07016442 loue à la société Electro Magic Mat Fiscal n° 1562113Q tout le fonds de commerce représenté commerce restaurant sise Route Mornag Km 7.5 Yasminette Sidi Musbah Ben Arous de prix total annuel quatorze mille quatre cent dinars (14.400.000 DT) inclure la gérance libre d'exploiter le local de vente électro ménager en gros et en détail.

2021R02196FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/8/2021, enregistré à la recette de finances avenue Habib Bourguiba Sfax le 20/8/2021 sous le n° 21303210, Quittance n° M052390, Mme Aziza Bennour (CIN 0503223K) a loué à Mme Jihen Ben Ouicha (CIN 11070447) la totalité du Fonds de commerce ayant pour objet la garderie scolaire exploitée à route de Soukra km 4 ceinture reliant les routes de Soukra et l'aéroport rue Jordan Sfax, avec tous ses éléments corporels et incorporels, pour une période d'une année renouvelable à compter du 1/8/2021. Le contrat a été conclu en tant que gérance libre, Ainsi, la locataire exploitera le fonds pour son propre compte et assumera toute responsabilité ou conséquence pouvant découler de ladite exploitation. Cet avis est publié aux journaux quotidiens As-sabah et le temps parus le 27/8/2021.

2021X00961FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Piccola Sicilia

Sujet : Association culturelle

Siège social : 10 Rue Hammadi Ben Ammar - La Goulette 2060.

Objectifs :

- Promouvoir le patrimoine matériel et immatériel du quartier

- Promouvoir des activités culturelles et artistiques diverses

- Contribuer à raviver l'histoire du quartier et la mémoire multiconfessionnelle

A travers :

- Les compagnes de sensibilisation

- Les festivités et les congrès

- Les ressources légales.

Membres :

Président : Mohamed Ben Ahmed

Secrétaire général : Slim Kacem

Trésorier : Luca Lucattini.

2021T00829APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association des parents d'Elèves de l'école Victor Hugo Djerba.

Siège : Route de l'Aéroport Houmt Souk. B.P 16 Djerba 4180.

Objet : Culturel.

Objectifs :

- Renforcer les relations entre les élèves et l'établissement éducatif.

- Contribuer au renforcement des relations entre les parents d'élèves.

- Participation à la promotion du secteur Culturel, littéraire et éducatif des élèves.

- Contribuer au développement de l'école Victor Hugo Djerba.

- Coopération avec les associations et les organisations nationales et internationales.

Membres :

Président : Hachemi Hadded,

Vice-Président : Ilef Ben Issa,

Secrétaire général : Christelle Dudon,

Trésorière : Rim Guerfalla.

2021R02190APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : ASSOCIATION LOCAL POUR LA CULTURE ET LE DIVERTISSEMENT BEMBLA.

Siège social : Rue Salem Bouhajeb à Bembla

Sujet : Culturel.

Objectifs :

- Encadrer les enfants et les jeunes de la région en pratiquant des activités sportives ouvertes à tous.

- Organisation et parrainage d'activités culturelles pour différents âges .

- Créer un mouvement culturel et sportif dans la région.

- Organiser des sorties découvertes et récréatives au profit des habitants du territoire coopérer et organiser des activités conjointes avec des associations similaires

Comité fondateur de l'association :

- Président : Mohammed Ali Ben Khlifa Boussetta ,

- Secrétaire général : Haythem Ben el Hédi Bouttay,

- Trésorier : Mounir Ben Khlifa Ibrahem Amin.

2021S00736APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association Des Femmes Pour Le Développement social et culturel.

Siège social : Rue Salem Bouhajeb à Bembla.

Sujet : Culturel.

Objectifs :

- Renforcer les valeurs de tolérance, de solidarité et de coopération entre les familles.

- Apporter une aide corporelle et incorporelle aux familles nécessiteuses.

- Etre attentif aux affaires culturelles et contribuer à la revitalisation et favoriser la découverte la connaissance des talents.

Le comité fondateur de l'association :

- Président : Makiya Bent Al Ajmi Guemidane,

- Secrétaire général : Nawras Bent Salim Ayad,

- Trésorière : Mona Bent Al Ajmi Guemidane.

2021S00739APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un immeuble non immatriculé

Après rabat du prix

Partie poursuivante : Hlima Ben Mohd Daghbouji veuve Amara Mekni et ses fils majeurs Ali, Monia, Dalel, et Karima résident à borj el Gafsi près de la Gare Béja.

Partie saisie : Mohsen, Samira, Sabiha, Mohamed et Saida fils de Amara Ben Boukhlal Mekni.

Les héritiers Najet Bent Amara Ben Bouklal Mekni épouse Jalel Ben Ali Bousnina et ses fils majeurs Nesrine, Houssem, Hamza et Jihane résident près du lycée cité Ennour Ejdaida - Mannouba.

Avocat poursuivant : Maître Oueslati Kamel avocat à la cour de cassation, 13 rue de la municipalité Béja matricule fiscal 0259391 K P.

L'immeuble mis en vente : Parcelle de terre non immatriculé contenant des oliviers d'une superficie de 1362 m² sise à Béja el Gafsi près de la Gare de Béja. Limité au sud par la maison de la culture à l'EST par héritier Tahar Mekni à l'ouest la voie ferrée et au nord une rue sans nom.

Mise à prix : le prix d'ouverture de l'immeuble mis à l'enchère a été fixé après rabat du prix initial à 89.892D000 plus les frais qui a été fixé à 1730 d 896 par décision du tribunal rendu à l'audience du 12/8/2021.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le 23/9/2021 à la chambre des criées publique auprès du tribunal de 1ère instance de Béja à 9 h du matin.

Visite de l'immeuble saisi : tout intéressé peut visiter l'immeuble mis en vente tout le temps sans conditions.

2021R02186VEPA1

Vente aux enchères publiques

Partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie en la personne de son représentant juridique, Sté anonyme, inscrite au registre de commerce au tribunal de première instance de Tunis sous le n° B187881996, siège n° 70/72 Rue Habib Bourguiba Tunis.

Partie saisie : Mr Mohsen Marouani, ouvrier Journalier, résident à Mesrata Gaafour, titulaire de CIN n° 04488090.

L'avocat poursuivant : Maître Najla Jazi Avocat à la cour d'appel, demeurant au Rezig Centre Bloc D Appartement 5 Sidi Rezig Tel: 71297117/20898316.

Propriété saisie : Il s'agit de n° 170/21430 parts indivises objet du titre foncier n° 605775 Nabeul dénommé Mounira35, le terrain se compose d'une maison qui est encore en cours de construction et qui contient un séjour, deux chambres, une cuisine et une toilette, une terrasse, et un hall non couvert, un garage et un jardin, la superficie couverte est égale à 140 mm. L'immeuble est délimité du sud et de l'ouest par une route, du nord et de l'est par une maison de Kamel Ouseleti.

Mise à prix : (92.100.000 dinars) frais et honoraires d'Avocat en sus.

Date et lieu de la vente : la vente de la propriété aura lieu le Lundi 27/9/2021 à 9h du matin à la salle des criées du tribunal de première instance de Nabeul. Tout intéressé peut visiter la propriété saisie tous les jours. Pour la participation aux enchères il faut consigner le 1/3 du prix et se munir des autorisations légales chaque fois où la loi l'exige.

Pour plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou bien le Cabinet de l'avocat poursuivant.

2021R02206VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis RNE n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Salem Ben Mohamed Kraiem, Titulaire de la CIN n°04141227, demeurant à rasas el oued Moknine Monastir.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété objet du Titre Foncier n°51342 Monastir située à Moknine; d'une superficie de 286 m², consistant en terrain destiné à la construction d'un immeuble à vocation commercial et habitation.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Monastir le 22/9/2021 à 9h.

Mise à prix :

Trois cent quatorze mille six cents dinars (314.600.000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2021S00922VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son représentant légal, demeurant avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis RNE n°000110F en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Monsieur Faouzi Ben Ali Bouguila, Titulaire de la CIN n°04163291, demeurant à l'avenue de la République n°84 Bennane.

Avocat poursuivant : Maître Imad Eddine Chebaane, avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi : La totalité de la propriété objet du titre foncier n°20353 Monastir parcelle n°1 et 2, situées à Bennane d'une superficie totale de 224 m², sur lequel est édifié un Immeuble composé d'un rez-de-chaussée et deux étages.

Date et lieu de l'adjudication : Tribunal de première instance de Monastir le 22/9/2021 à 9h.

Mise à prix :Cinq cents soixante douze mille sept cents dinars (572.700.000D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00923VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant : BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule RNE n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie : Monsieur Imed Ben Mohamed Ayoub, titulaire de la C.I.N n°04157169 demeurant à rue Assad Ben Fourat Zaouiet Kontech Jammel .

Avocat poursuivant :Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, M.F : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi : La totalité du titre foncier n°15576 Monastir, situé à Zaouiet Kontech Jammel, d'une superficie de 1338 m², consistant en un terrain agricole implanté d'oliviers.

Date et lieu de l'adjudication : Tribunal de Première Instance de Monastir le 22/9/2021 à partir de 9h.

Mise à prix : Huit milles trois cents quatre-vingt dix dinars (8.390,000 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation : L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2021S00924VEPA1

Vente immobilière

Nasr Ben Ameur et Associés S.A.R.L

M.F :1514947j

Maître Nasr Ben Ameur avocat prés de la cour de cassation Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro Sousse

Poursuivant : Amen Bank représenté par son président directeur général ayant son siège à l'avenue Mohamed V Tunis RN E 0000221M.

Avocat poursuivant : Maître Nasr Ben Ameur, Avocat près de la cour de cassation, exerçant dans le cadre de la société d'avocats « Nasr Ben Ameur et Associés », Rue Sœur Joséphine immeuble Trocadéro, 4000 Sousse.

Débiteur saisi : Société « IMMOBILIERE EL HAMD », société à responsabilité limitée, R.C. n° B1520472004, représentée par son gérant Monsieur Mohamed Mrassi, sise à Moknine Avenue Hedi Chaker.

Immeuble objet de la vente : La totalité des parts indivises soit 600/629 de l'immeuble sis à Moknine objet du titre foncierno n° 51091 Monastir 'El Amen'.

Lesdites parts correspondent à un immeuble sis à Moknine à la limite entre la ville de Moknine et la ville de Ksar Hellal et il est constitué d'un sous-sol et de huit étages ouvrant sur une rue de 15 m.

Le sous-sol comporte un garage pour les véhicules, un dépôt rattaché à un local commercial au rez de chaussée et un dépotoir.

Le rez de chaussée est constitué de deux locaux de commerce; -local n° 1 rattaché au sous-sol.

- local n° 2 rattaché au premier étage sur la totalité de la superficie commerciale au rez de chaussée. Il comporte l'entrée de l'immeuble menant aux étages supérieurs, un bureau actuellement servant comme bureau de vente et de publicité pour le promoteur. Ce bureau est constitué d'un hall de réception d'une cuisine et des toilettes. Les 8 étages comportent 64 appartements destinés à des bureaux de différentes superficies. Sept étages comportent neuf appartements par étage, dont quatre appartements constitués chacun d'un hall de réception, une salle d'attente, un bureau, toilettes et un coin cuisine. Les cinq autres appartements constitués chacun d'un hall de réception, une salle d'attente, deux bureaux, toilettes et un coin cuisine. Il y'a une possibilité d'ajouter un deuxième ou troisième bureau dans certains appartements en aménageant la salle d'attente par des séparations en aluminium. Le huitième étage contient un appartement sur toute la superficie couverte. L'immeuble est en cours d'achèvement. La superficie du parking est de 470 m2.L'espace commercial est de 1499 m2. La superficie totale des appartements est de 5143 m2; les quatre premiers étages 2757 m2, le 5°, 6° et 7° étages 2065 m2 et le 8° étage 321 m2.La superficie des parties communes des étages est de 1013 m2.

La mise à prix : La mise à prix des parts indivises de l'immeuble, objet de la saisie a été fixée à (12.294.500)D, douze millions deux cent quatre-vingt quatorze mille cinq cent dinars, et ce suivant l'expertise réalisée par l'expert Mohammed Trimech, désigné par ordonnance sur requête n° 58996 du président de TPI de Monastir.

Date de vente : La vente aura lieu à l'audience du Mercredi le 29/9/2021 à partir de 9 h devant la section des ventes immobilières, du tribunal de première instance de Monastir.

2021S00929VEPA1

Vente d'un immobilier

Après déduction de la mise à prix de 40 %

Etude Maître Abdelhamid Ben Aissa

Avocat à la cour de cassation

Immeuble Intilaka 2 Bloc «C» quatrième étage Bureau n°3 Sfax

Tel/Fax : (74)296.913

Matricule fiscal : 580919 S/A/P/000

Créanciers saisissants : 1- Lamia Agrebi, 2- Wahida Ben Ahmed 3- Walid Majjadi. 4- Nadia Loudhini, 5- Sameh Sghaier 6- Kamel Ben Salah, 7- Moncef Ben Zid, 8- Radhia Mhamdi, 9- Lotfi Zid, 10- Khalil Felhi, 11- Nedia Loudhini, 12- Fathia Agrebi, 13- Samira Agrebi, 14- Riadh Louhichi, 15- Mokhles Louhichi, 16- Mohamed Dgham, 17- Mohamed Dgham, 18- Chokri El Ghribi, 19- Mokhles Louhichi, 20- Wided Louhichi, 21- Riadh Louhichi, 22- Monia Khachech, 23- Hayet Sghaier, 24- Tofeha Fajria, 25- Chokri Ghribi, 26- Fathi Rabbedou, 27- Olfa Fajria, 28- Mohamed Ghribi, 29- Essia Agrebi, 30- Raja Hamza, 31- Samia Louhichi, 32- Nejma Ajjel, 33- Adelen Zaabaz, 34- Mohamed Ben Amor, 35- Zakia Derouich, 36- Sonia Ghribi, 37- Walid Majjadi, 38- Wided Louhichi, 39- Kamel Ben Salah, 40- Salha Ben Fajria, 41- Ibtissem Ghribi, 42- Mohamed Hédi Sghaier, 43- Salah Jar Afia, 44- Imen Ghribi, 45- Sonia Ghribi, 46- Zakia Derouich, 47- Adelen Zaabaz, 48- Sameh Sghaier, 49- Lotfi Ben Zid, 50- Salha Belfajria, 51- Samia Louhichi, 52- Radhia Mhamdi, 53 Lamia Ben Zid, 54- Tofeha Bel Fajria, 55- Monia Khachech, 56- Nejma Ajjel, 57- Hayet Sghaier, 58- Moncef Zid, 59- - Mohamed Hédi Sghiri, 60- Hassan Taheri, 61- Rami Ahmed Maatoug, 62- Olfa Ben Fajria.

Employés dans une société et élisant domicile à l'étude de leur avocat Maître Abdelhamid Ben Aissa, Avocat à la cour de cassation, sise à l'Immeuble Indlaka 2 Bloc «C» quatrième étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Abdelhamid Ben Aissa, Avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à l'Immeuble Intilaka 2 Bloc «C» quatrième étage Sfax.

Saisie: Société Alliances Industries Company au nom de son représentant légal, inscrite au registre de commerce sous le n°B1121051997 auprès du Tribunal de Première Instance de Sfax, dont le siège social est sis à la Route de Tunis route principale n°1 km 22 Ghraba Sfax.

Immeuble saisi : l'immobilier sis à la route de Tunis km 22 Ghraba Sfax, d'une superficie totale égale à 7188 mètres carrés, clôturé des quatre cotés où est bâti un grand immeuble d'une superficie couverte d'environ 2020 mètres carrés contenant un bâtiment administratif, une salle d'exposition, une cabine de gardien et 05 bâtiments industriels avec un toit en acier et 07 bâtiments industriels, ateliers et dépôts dont une partie de leurs portes et équipements sanitaires est enlevée. Dans l'ensemble, le bâtiment est ancien, endommagé et a besoin de restauration. L'immobilier est équipé d'un compteur d'eau, de l'électricité et contient un transformateur électrique. L'ensemble du bien est délimité de l'est part la route principale Tunis - Sfax, où se trouve son entrée et un immeuble adjacent, de l'ouest par un immeuble adjacent, du nord par une rue ou se trouve l'entrée du coté nord et du sud par deux immeubles adjacents au milieu d'eux se trouve une entrée de quatre mètres de largeur où se trouve également une entrée.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la Direction des Ventes Immobilières au Tribunal de Première Instance de Sfax 1 sise à la rue Abou Kacem Chebbi Sfax la matinée du lundi 4 octobre 2021 (4/10/2021) à la salle d'audiences ad hoc à partir de neuf heures du matin.

Mise à prix : un million cent quatre vingt neuf sept cent dix dinars (1189.710,000 d), plus 3462.074 comme frais taxés.

Visite de l'immeuble saisi : Le bien immobilier peut être visité pendant les heures administratives, les jours de la semaine, sur place, et le cahier de charges peut être consulté auprès du Tribunal de Première Instance de Monastir ou le bureau de l'Avocat poursuivant.

2021X00953VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième avis avec réduction

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi C I N 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax I.F 441631EAP000.

Parties saisies : Mohamed Ktata CIN 05298331 ; demeurant impasse Sidi Bouid Sakiet Deir Sfax.

Immeubles saisis : la totalité du dixième à l'indivis de l'immeuble de 303 m² sis à la route Mahdia km7 Sfax sur lequel un habitat de superficie 139 m² composé de 3 chambres salon wc salle de bain et véranda délimité au sud passage, au nord Abdslem Ktata à l'ouest Yamen Ktata et à l'est Mourad Ktata.

Mise à prix avec réduction : Sept mille deux cent dinars (7 200.000 D).

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi quatre octobre deux milles vingt et un (4/10/2021) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5527 à la salle des ventes immobilières auprès du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2021X00956VEPA1

Vente aux enchères publiques

Deuxième avis après réduction

Poursuivant : Etablissements masmoudi représenté par son gérant Abdellatif Masmoudi C I N 01162754 ; demeurant route Mahdia km7 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ahmed Oualha, Rue de l'Armée Immeuble Edhar deuxième étage Sfax I.F 441631EAP000.

Parties saisies : Zouhir Krifech CIN 01040400, demeurant rue jasmin n°68 Sakiet Deir Sfax.

Immeubles saisis : la totalité de l'immeuble un garage sis à la route Mahdia km5 rue Jasmine impasse Bou Ain Sfax de superficie 45 m² délimité au sud Mourad Ktata à l'ouest voie publique à l'est et au nord masmoudi.

Mise à prix : Quinze mille dinars (15000.000 D)

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu le lundi quatre octobre deux milles vingt et un (4/10/2021) à partir de 9 heures dans le cadre d'affaire 5526 à la salle des ventes immobilières auprés du tribunal de 1ère instance de Sfax Rue Abou Kacim Chabbi Sfax.

Visite de l'immeuble : L'immeuble objet de la vente peut être visité tous les jours pendant les heures de travail administratif, pour participer aux enchères il faut avoir un avocat et consigner le tiers de la mise à prix.

2021X00957VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un bien immobilier sur saisie immobilière

Cabinet de Maitre Dhaker Magroun - Avocat auprès de la cour de cassation matricule fiscal 797021/F 4bis Rue du Mali, 5étage bureau n° 2, le Belvédère -Tunis l002Tél : 71890398 -Fax 71891602- portable 98267576 Partie poursuivante: Amen Bank SA représentée par son Président Directeur Général dont le siège est à Tunis avenue Mohamed V - RC n° B176041996 Tunis.

Les parties saisies : héritiers feu Mohamed Sadok Ben Salem Ben Mohammed EL Ajmi Limam décédé le 26 Novembre 2018 cités comme suit :

1) Sa veuve Faouzia Bent Salem Ben Mohamed Ben el Hadj hassan Ben othmane El Mili domicilié au 14 rue Sidi Abdelkad Laaounia et possédant 54 parts indivises sur une totalité de 432 parts

2) Sa fille Olfa Bent Mohamed Sadok Limam domiciliée au 14 rue Sidi Abdelkader laaounia et possedant 75.6 parts indivises sur une totalité de 432 parts

3) son fils Nizar Ben Mohamed Sadok Limam domicilié au 14 rue Sidi Abdelkader laaounia et possedant 151.2 parts indivise sur une totalité de 432 parts

4) son fils Mohamed Wassim ben Mohamed Sadok Limam domicilié au 14 rue Sidi Abdelkader laaounia et possédant 151,2 parts indivises sur une totalité de 432 parts. Toutes cautions hypothécaire de la deb triée principale la société THE BIG GARAGE.

Avocat poursuivant : Maître Dhaker Magroun avocat auprès de la cour de cassation demeurant au 4bis Rue Du Mali, 5étage bureau n° 2, le Belvédère Tunis 1002, matricule fiscale matricule fiscale 7 021/F

L'immeuble objet de la vente : L'immeuble objet de la saisi : La totalité de l'immeuble dénommé Rahama objet du titre foncier n° 79022 Tunis se situant à la région de Laaouina 14 rue Sidi Abdelkader gouvernorat de Tunis et est constitué par une habitation comprenant un rez de chaussée un étage supérieur. La superficie de tout l'immeuble est de 432 mètres carrés.

La construction est composée d'un rez de chaussée comprenant deux habitations et un parking et cet étage est couvert de marbre de Thala, les murs de la cuisine et les toilettes sont recouverts de céramiques. et la terre de parterre. Son état est excellent et bien entretenu, on trouve également une place de parking et une terrasse couverte.la superficie de la première habitation est de 94 mètres carrés et c'est la partie collée au premier édifice sur son coté gauche à partir de son entrée gauche et ayant une porte qui donne directement à la rue et elle est indépendante de tout l'immeuble.

Sachant que l'expert a inséré dans son rapport un plan n° 1 concernant le rez de chaussée dont il a bien expliqué le contenu des deux habitations. La superficie de la deuxième habitation est 174 mètres carré et c'est la villa elle-même, la superficie de l'étage supérieur est de 170 mètres carrés est constitué d'une habitation son parterre est couvert de marbre tala ses vitres sont en aluminium. Les murs de la cuisine, les toilettes sont recouverts de céramiques et la terre de parterre. Son état est excellent.

L'expert a inséré également un plan n° 2 relatif à l'étage supérieur et dont il a bien détaillé le contenu de cet étage.

La description du bien immobilier objet de la vente a été faite part l'expert Chokri Bouni selon son rapport en date du 22/11/2020 et ajusté par le président du tribunal de 1ère instance de Tunis le 29/12/2020 en vertu de l'ordonnance sur requête n° 58052 du 16/7/2020.

Mise à prix : La mise à prix a été estimée à un million quatre vingt dix sept milles et trois cent dinars (1.097.300, 000 D) majorée des honoraires et des frais légaux.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le mardi 28 septembre 2021. (28/9/2021) à partir de 9h00 du matin devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis sis à l'avenue beb bnet Tunis.

La visite des lieux : Tous les jours de la semaine à partir de 9 heures du matin jusqu'à 18 heures.

- Pour de plus amples informations, s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges,

- L'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix,

- Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation de M. le gouverneur compétent.

2021402167VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de cession

Société Cappuccino

Sis rue Hédi Chaker Sousse 4000

MF : 28400J/AI/M/000

En vertu de la décision rendue par le tribunal de 1ère instance de Sousse le 28/6/2021 dans l'affaire n° 5197, il a été décidé la cession des actifs de la société Cappuccino immatriculée au registre de commerce sous le n° B16921997, la désignation de Mr Jamel El Kamel contrôleur de l'exécution chargé de l'élaboration d'un cahier des charges de cession et Mme Khaoula Bel Haj Jrad juge-commissaire, le délai de remise des offres est fixé pour le 27/9/2021.

2021S00932VEPA2

Nomination d'un administrateur judiciaire provisoire

Société "BIENVUE" - SA

Adresse : Rue de Paris 29 Tunis

MF : 645015/Q

RC : B147341999

Identifiant CNSS : 144105-60

En vertu de la décision rendue par le Tribunal de première Instance de Tunis le 18/8/2021, dans l'affaire n°692. Il a été décidé la nomination de Mr Rahmouni Bilel en tant qu'administrateur Judiciaire provisoire de la société "BIENVUE" afin de convoquer une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en présence des créanciers et de toutes personnes Intervenantes dans la situation de la société, et ceux, pour présenter sa situation générale et les résultats de l'audit, ainsi de convoquer l'assemblée générale à prendre les décisions appropriées.

Le bureau de l'administrateur Judiciaire Monsieur Rahmouni Bilel situé à rue 18 Janvier, bâtiment n°19, appartement Aman Center AR2, Ariana 2080 (Tél : 71.09.153 - Fax : 71.709.863).

2021402161VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Neapolis Immobilière

S.A au capital de 7 800 000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre - Nabeul

RNE : N°0039749 X

Messieurs les actionnaires de la Société Neapolis Immobilière "S.N.I" sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

jeudi 30 septembre 2021 à 10 heures au siège de la Société sis à l'Immeuble la Jarre Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2/ Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3/ Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2020,

4/ Approbations des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du C.S.C,

5/ Affectation des résultats de l'exercice 2020,

6/ Quitus aux administrateurs pour la gestion 202,

7/ Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2020,

8/ Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023,

9/ Adjonction de nouveaux administrateurs,

10/ Pouvoirs au Directeur Général pour faire les dépôts et les publications nécessaires d'Administration.

2021R02188SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Neapolis Immobilière

S.A au capital de 7 800 000 Dinars

Siège social : Immeuble la Jarre - Nabeul

RNE : N°0039749 X

Messieurs les actionnaires de la Société Neapolis Immobilière "S.N.I" sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le jeudi 30 septembre 2021 à 12 heures au siège de la Société sis à l'Immeuble la Jarre Nabeul à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Modification des articles : 3, 4, 7, 8, 10, 15, 16, 17, 24, 25, 27, 28, 31, 32, 36, 39, 40, 43, 44, 46, 47, et 48.

2/ Adoption de la nouvelle version des statuts.

3/ Pouvoirs pour formalité.

2021R02189SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET D'HOTELLERIE EN TUNISIE « SIDHET »

SOCIETE ANONYME

Identifiant Unique 0009398/C

Captal social : 27 500 000 DT

Siège social : Tunis - Montplaisir- Rue Jean Jacques Rousseau -Tour « BABEL » Bloc A- 1er étage.

Les actionnaires de la Société Immobilière et d'Hôtellerie en Tunisie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 30 septembre 2021 à 10 heures au siège de la Compagnie d'Assurance et de Réassurance Tuniso-Européenne « CARTE» sis au centre urbain nord à l'effet d'examiner et de statuer sur les points de l'ordre du jour suivant:

- Entérinement du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire,

- Lecture des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2020,

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020,

- Approbation des états financiers et du rapport de gestion au titre de l'exercice 2020,

- Approbation des conventions réglementées et des opérations visées par les articles 200 et suivants et 475 du CSC,

- Affectation des résultats,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Pouvoir pour formalités.

Les documents de l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2021R02200SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE MAGHREBINE DE TRANSPORT TERRESTRE ET INTERNATIONAL «SMTTI»

S.A au capital de 500.000 Dinars

R.N.E : 614628 V

Siège social : Avenue Hédi Nouira - Route du Bac - 1125 Radés Mellaha

Messieurs les actionnaires de la Société MAGHREBINE DE TRANSPORT TERRESTRE ET INTERNATIONAL «SMTTI» sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 27 septembre 2021 à 10h au siège social de la société sis à l'avenue Hédi Nouira - Route du Bac - 1125 Radés Mellaha, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Dissociation des fonctions de président du conseil et de Directeur Général.

2) Mise à jour des statuts.

3) Pouvoirs pour formalités.

4) Questions diverses.

2021S00921SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUNISIE-CENTRE

(SNIT CENTRE)

S.A. au capital : 950.000.000 dinars

Siège social : Rue Bechir Sfar - Sousse

R.C. : N°B111694199

Messieurs les actionnaires de la SNIT Centre sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire des

actionnaires le jeudi 23 septembre 2021 à partir de 12h au siège social de la société nationale immobilière de Tunisie du nord sis à Place de l'Union Maghreb Arabe Bizerte, à l'effet d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour ci-après :

1) Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale sur la gestion de l'exercice 2020.

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur la gestion de l'exercice 2020 et approbation des conventions visées par le code des sociétés commerciales.

3) Approbation des états financiers de la SNIT Centre au 31/12/2020.

4) Affectation des résultats de l'exercice 2020.

5) Quitus aux administrateurs pour la gestion de l'exercice 2020.

6) Questions diverses.

2021S00926SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Socété Al Karama Holding

S.A au capital de 10.000 dinars

Siège social : Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant Unique : 922165AAM000

Messieurs les actionnaires de la société Al Karama Holding sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mardi 28 septembre 2021 à dix heures au siège social sis Rue du Lac d'Annecy - Passage du Lac Malawi Les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Entérinement de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2020,

- Lecture et approbation du rapport de gestion de la société Al Karama Holding relatif à l'exercice 2020,

- Lecture des rapports des Co-commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

- Examen et approbation des états financiers individuels au titre de l'exercice 2020,

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Affectation des résultats de l'exercice 2020

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Approbation de la cession des participations détenues par la Société,

- Pouvoirs en vue des formalités.

2021402166SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Développement et d'investissement du Nord Ouest « SODINO »

Société anonyme

Au capital de 38.051.690 DT

Siège social : Bâtiment « Société des foires de Siliana »

Avenue Taib Mhiri 6100 Siliana

MF : 31369DPM000

CNSS 20360-41

Messieurs les actionnaires de la Société de Développement et l'investissement du Nord Ouest « SODINO» sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 24 septembre 2021 au siège de la Société sis à Avenue Taieb M'hiri Bâtiment Société des Foires de Siliana 61 Siliana à 10H à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'activité de la société pour l'exercice 2020.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2020.

- Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2020.

- Affectation des résultats de l'exercice 2020.

- Quitus aux administrateurs.

- Renouvellement et cooptation d'administrateurs.

2021402170SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis d'appel d'offres

Vente des actifs de la Société Thermal Oasis Hôtel Sis à Zone Touristique Nafta Tozeur

MF : 1069952X/A/M/000

RC : B0972952008

Par décision du tribunal de première instance de Sousse 1 dans l'affaire n° 5261 du 2/8/2021, le commissaire à l'exécution lance un appel d'offres pour la cession des actifs de la dite société la mise à prix est fixée à 3.115.567,377 DT.

Les personnes intéressées peuvent retirer le cahier des charges - contre 50 dinars non remboursables -et visiter les lieux après avoir fixé un rendez-vous. Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le lundi 4 octobre 2021. Pour tous renseignements veuillez contacter le : 73 292 386 ou 29 567 287.

2021S00933DIVD2

Avis

Madame Fouzia bent Taieb Hachicha annonce qu'elle posséde un terrain de superficie de 1265 m2 sis route Gabés km9 Sfax. Limité au sud et à l'est et au nord le reste du bien et à l'ouest par une entrée d'une largeur de 8 mètres.

Elle a egaré son titre de propriété et elle désire extraire une deuxième copie conforme à l'original.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Sellami Sami rue Nasria Immeuble Saphir 1er étage n° 14 Sfax 147436k dans un délai de 30 jours à partir de la parution de cet avis.

Passé ce délai aucune opposition ne sera acceptée.

2021X00959DIVD2

Avis

Abdelkader Atia annonce la perte de son acte de propriété d'un lot de 250 m2 lotissement n°4 du lot cadastrale n° 514 du coté ouest sise el Mahras Sfax.

Il veut en extraire un deuxième original.

Toute opposition doit étre faite auprès du notaire Kais Abdelmoula 48 rue Mallek Sfax dans un délai de 30 jours.

2021X00962DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

APM TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée

Capital social : 1.260.000 Dinars

14, rue 8609 – Z.I Charguia 1 - 2035 Tunis

I.U. 966414M

Suite à l'Annonce parue au JORT n° 64 du 6/8/2021 sous n° 2021402016SRLB2

Lire : … gérante pour une durée d'une (1) année …

Au lieu de : ..... gérante pour une durée de tois (3) années .....

2021402168RECZ9